

ASIE / PACIFIQUE

LAGON SUD DE ROCK ISLANDS

PALAOS



CANDIDATURE AU PATRIMOINE MONDIAL – ÉVALUATION TECHNIQUE DE L’UICN

LAGON SUD DE ROCK ISLANDS (PALAOS) – ID No. 1386

RECOMMANDATION DE L’UICN AU COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL: Inscrire le bien au titre des critères naturels

Principaux paragraphes des Orientations applicables :

77 Le bien remplit les critères naturels

78 Le bien remplit les conditions d’intégrité et les obligations en matière de protection et de gestion

114 Le bien remplit les obligations de gestion applicables à un bien en série

1. DOCUMENTATION

a) Date de réception de la proposition par l’UICN :

11 mars 2011

b) Informations complémentaires officiellement demandées puis fournies par l’État partie :

Après la mission d’évaluation technique, des informations complémentaires ont été demandées à l’État partie le 16 novembre 2011. Des informations ont été reçues le 28 novembre 2011, le 2 décembre 2011 et le 28 février 2012.

c) Littérature consultée :

Colin P. (2009) **Marine Environments of Palau**. Coral Reef Research Foundation, Palau and Indo-Pacific Press, San Diego 2009 (and references therein); Hillary A, Kokkonen M and Max L. (2002); **World Heritage Papers 4: Proceedings of the World Heritage Marine Biodiversity Workshop**; UNESCO (2005) **Operational Guidelines for the Implementation of the World Heritage Convention**. UNESCO Paris; UNESCO (2011) **World Heritage List**. <http://whc.unesco.org/en/list>; UNESCO WHC (2003) **World Heritage Reports 12: The State of World Heritage in the Asia-Pacific Region**. UNESCO World Heritage Centre 2003 124pp; **IUCN Red List of Threatened Species 20011**. IUCN Species Programme and IUCN Species Survival Commission <http://www.iucnredlist.org/>

d) Consultations :

cinq évaluateurs indépendants consultés. La mission a aussi rencontré de nombreuses personnes représentant les organes législatifs national et d’État et des institutions publiques, des agences satellites, le conseil des chefs, des instituts de recherche, des organisations non gouvernementales, des entreprises privées et une large gamme d’utilisateurs des ressources.

e) Visite du bien proposé :

Jerker Tamelander et Kohei Hibino, 9-18 septembre 2011.

f) Date à laquelle l’UICN a approuvé le rapport :

avril 2012

2. RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES NATURELLES

Le Lagon sud de Rock Islands (LSRI) se trouve dans l’État de Koror, un des 16 États de la République des Palaos qui est une nation insulaire du Pacifique. Le centre de l’archipel est situé à environ 850 km au nord de la Papouasie occidentale, en Indonésie, à 900 km à l’est de l’île de Mindanao au sud des Philippines et à 3’200 km au sud de Tokyo, au Japon. Les Palaos sont l’archipel le plus méridional du groupe des îles Caroline en Micronésie. Le Lagon sud de Rock Islands est avant tout un site marin comprenant 445 îlots calcaires inhabités – qui portent communément le nom de « Rock Islands » en raison de leurs caractéristiques particulières – entourés par un lagon où l’on trouve des récifs frangeants, des récifs tabulaires isolés et des zones marines peu profondes constituant une aire de 100’200 ha. Cette zone centrale est elle-même entourée d’une zone tampon d’une superficie totale de 164’000 ha et entièrement composée du milieu pélagique allant jusqu’à 12 milles nautiques en direction du large et placée sous la juridiction de l’État de Koror.

Situées près de l’Équateur, les Palaos ont un climat tropical marin caractérisé par une faible variation saisonnière ou diurne, des températures élevées et une forte humidité. Bien qu’elles ne se trouvent pas sur le passage principal des typhons, elles subissent occasionnellement des tempêtes destructrices et la moyenne annuelle des précipitations s’élève à 3’800 mm. Les îles des Palaos sont sur la voie du courant nord équatorial coulant en direction de l’ouest, au point où il bifurque vers le nord pour alimenter le courant de Kuroshio.

Les îles des Palaos sont océaniques et n’ont jamais été reliées à des continents ou à de plus grandes îles. L’archipel dans son ensemble est d’origine volcanique, formé au Miocène avec les îles de carbonate fossilisé du LSRI composées de récifs coralliens, relevées par des forces volcaniques et érodées durant des millions d’années. Le processus de formation des îles a créé un système insulaire géologiquement complexe avec des biotopes insulaires et marins divers dans le LSRI.

Le Lagon sud de Rock Islands est entouré par un système océanique pélagique profond, fermé par un système de récif-barrière et de récifs frangeants particulièrement bien développé et continu sur le versant ouest. Le récif-barrière extérieur tombe en pente abrupte, créant un habitat benthique, notamment récifal, de la surface à la zone aphotique. Les avant-récifs et les passes et canaux récifaux attirent en abondance des poissons pélagiques. Le système récifal comprend quelque 683 récifs tabulaires isolés et 11,6 km de récifs frangeants. Dans le lagon, il y a environ 445 îles karstiques s'élevant entre 10 et 100 m au-dessus du niveau de la mer, beaucoup d'entre elles en forme de champignon. Les îles ont peu de sol mais le substrat karstique poreux et rude, associé à une pluviosité relativement abondante, favorise une végétation luxuriante. Elles forment des caractéristiques géographiques complexes et créent des habitats divers, y compris des bassins intérieurs, des anses, des lacs marins, des grottes, des arches, des tunnels, des forêts, des zones humides, des plages de sable, des récifs frangeants, des mangroves, des herbiers marins et des lits d'algues. La présence d'habitats aussi divers dans une zone géographique relativement petite est caractéristique du LSRI et entretient une biomasse, une biodiversité et un endémisme spécifique élevés.

Le Lagon sud de Rock Islands comprend 42% des 130 plantes endémiques des Palaos et 23% de ces plantes sont limitées aux Rock Islands. On a observé, dans le bien proposé, 53 des 151 espèces d'oiseaux des Palaos, y compris les 9 espèces d'oiseaux endémiques de l'archipel. Le LSRI abrite aussi une faune et une flore marines diverses. Selon des estimations récentes, il y aurait au moins 385 espèces de coraux hermatypiques dans le LSRI. Par ailleurs, sur les plus de 1'350 espèces de poissons décrites dans les Palaos, au moins 746 sont présentes dans le LSRI, y compris au moins 13 des 17 espèces de requins signalées. Le Lagon sud de Rock Islands sert aussi de lieu de nourrissage et de refuge important pour la population de dugongs des Palaos considérée comme la plus isolée du monde. Il n'y a pas d'estimation précise de la population de dugongs des Palaos mais 35 à 40 spécimens ont été photographiés depuis un hélicoptère, en une seule fois, durant une étude menée en 2010 sur le récif de Ngederrak et on observe fréquemment des dugongs, y compris avec leurs petits, se nourrissant et se reposant dans certains endroits du Lagon sud de Rock Islands.

Parmi les caractéristiques les plus spécifiques du LSRI, il y a 52 lacs marins qui sont des masses d'eau de mer isolées de l'océan par une barrière terrestre environnante. Ils conservent une certaine connectivité avec l'océan à travers des fissures, des fentes et des tunnels dans la topographie poreuse de pinacles et d'alvéoles. L'étape de formation géologique, l'environnement et l'étendue de la connectivité avec l'océan ont donné des biotopes et des assemblages d'espèces uniques dans chaque lac. L'isolement déjà ancien est à l'origine de l'endémisme élevé des populations dans les lacs particulièrement isolés. La

méduse *Mastigias papua*, relativement bien étudiée, est présente dans cinq lacs marins différents au moins et forme des sous-espèces distinctes du point de vue génétique, morphologique et du comportement.

3. COMPARAISONS AVEC D'AUTRES SITES

Le Lagon sud de Rock Islands est proposé au titre des critères naturels (vii), (ix) et (x). Le dossier de la proposition fournit une analyse comparative qui met en valeur les lacs marins, en particulier dans le contexte du critère (ix).

Le Lagon sud de Rock Islands appartient à la province micronésienne d'Udvardy. Actuellement, il n'y a qu'un bien naturel/mixte du patrimoine mondial (les îles d'Ogasawara) et trois sites inscrits sur la liste indicative des biens naturels/mixtes de cette province. Toutefois, les écosystèmes terrestres des îles volcaniques subtropicales d'Ogasawara diffèrent considérablement de ceux des îles tropicales calcaires relevées du LSRI. Sur la liste indicative, l'Aire de conservation d'Imeong, un site principalement terrestre des Palaos, est inscrite en compagnie de deux autres sites (l'Aire de conservation de la nature de l'atoll de Mili (et Nadrikdrik) et les atolls des Îles Marshall du Nord). Ces deux derniers sont des atolls, dans un milieu marin, qui ne sont pas comparables avec les îles calcaires relevées, les récifs-barrières et frangeants et les lacs marins du LSRI. Le LSRI représente une écorégion terrestre (biome des forêts de feuillus humides tropicales et subtropicales) et une écorégion marine (Pacifique Nord-Ouest tropical) qui ne sont pas encore représentées sur la Liste du patrimoine mondial. Les Palaos sont sur la marge la plus à l'ouest du point chaud de la biodiversité terrestre Polynésie-Micronésie et sont identifiées comme point chaud de la biodiversité marine par Tittensor *et al.* (2010).

La région des îles du Pacifique est une région sous-représentée sur la Liste du patrimoine mondial et les systèmes insulaires tropicaux, côtiers et marins et les paysages culturels sont considérés comme les catégories les moins bien représentées pour la région Asie-Pacifique (Hillary *et al.* 2002). Cette lacune a commencé à être comblée par l'inscription récente de nouveaux biens du patrimoine mondial mais le LSRI est différent des sites actuellement sur la Liste. Parmi les sites qui ont des éléments marins tropicaux ou subtropicaux, le Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize (Belize), le Parc national de Coiba et sa zone spéciale de protection marine (Panama), la Grande Barrière (Australie), le Parc de la zone humide d'iSimangaliso (Afrique du Sud), les Îles et aires protégées du Golfe de Californie (Mexique), la Côte de Ningaloo (Australie) et Sian Ka'an (Mexique) sont situés sur les marges continentales. L'atoll d'Aldabra (Seychelles), les Réserves de Fernando de Noronha et de l'Atol das Rocas (Brésil) sont situés dans des bassins océaniques différents. Les sites du Pacifique oriental du Parc national de l'île Cocos (Costa Rica), des Îles

Galápagos (Équateur) et du Sanctuaire de faune et de flore de Malpelo (Colombie), de même que le Monument national marin de Papahānaumokuākea (États-Unis) présentent des conditions hydrographiques, des formations géologiques, des habitats et des assemblages d'espèces considérablement différents. Komodo (Indonésie) est une île volcanique sans calcaire relevé tandis que le récif de Tubbataha (Philippines) est un atoll et l'Aire protégée des îles Phoenix (Kiribati) est un archipel d'atolls coralliens. Rennell Est (Îles Salomon), comme Aldabra, est un atoll relevé. Les îles d'Ogasawara (Japon) sont subtropicales tandis que les Lagons de Nouvelle-Calédonie (France) sont surtout un site marin ne comprenant pas de forêt.

Plusieurs sites de récifs coralliens sont déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial au titre du critère (vii) et des îles semblables, en forme de champignon, peuvent être observées à Raja Ampat (qui se trouve sur la liste indicative de l'Indonésie). Bien qu'une comparaison objective soit difficile, les habitats terrestres et marins divers et complexes du LSRI, et en particulier le labyrinthe créé par les formes en champignon des Rock Islands, ont une « beauté naturelle exceptionnelle et une importance esthétique ». Ils attirent un grand nombre de touristes et les îles ont une valeur récréative et culturelle importante pour les Palaosiens.

Un aspect mesurable du « phénomène naturel remarquable » que constitue le LSRI est la présence de nombreux lacs marins en grande densité. Selon Dawson *et al.* (2009), il y a environ 200 lacs marins connus dans le monde et l'on trouve un grand nombre d'entre eux (c'est-à-dire 10 ou plus) dans quatre localisations : Palaos, Papouasie, Viet Nam et Bahamas. Les 52 lacs marins du LSRI dépassent légèrement le nombre de 47 que contient le bien du patrimoine mondial de la Baie d'Ha Long. À Raja Ampat, il y en a environ 40 et l'on n'a pas de chiffres pour les Bahamas (qui ne comptent actuellement aucun site sur la liste indicative). La densité des lacs marins est considérablement plus élevée dans le LSRI (85'900 ha, sous réserve d'ajustement des limites) que dans la baie d'Ha Long (150'000 ha) et à Raja Ampat (5'000'000 ha), ce qui explique leur importance mondiale.

Du point de vue du critère (ix), le LSRI est proposé comme exemple exceptionnel du processus biologique et écologique important en cours dans l'évolution des écosystèmes et des communautés de plantes et d'animaux marins, une attention particulière étant accordée aux lacs marins. Les caractéristiques physiques des lacs marins sont celles de masses d'eau de mer totalement entourées de terre qui présentent les caractéristiques biogéographiques, écologiques et évolutives d'« îles » entourées par l'océan. L'endémisme des espèces des lacs et la « répétition » fournie par le grand nombre de lacs à différents stades de développement constituent des laboratoires naturels pour tester les hypothèses de l'évolution et étudier les structures et processus de l'écologie et de l'évolution d'espèces et de communautés marines. Les lacs marins

ne sont pas actuellement explicitement représentés sur la Liste du patrimoine mondial (la baie d'Ha Long n'a pas été inscrite au titre du critère (ix)). Des études des lacs marins de la baie d'Ha Long et de Raja Ampat ont révélé une diversité physique inférieure à celle des lacs des Palaos, un seul lac de chaque région possédant des méduses *Mastigias papua*. Par contraste, cinq nouvelles sous-espèces de *Mastigias papua* ont été décrites dans différents lacs marins du LSRI et il n'est pas exclu que l'on fasse de nouvelles découvertes car seuls quelques lacs marins ont été étudiés de manière exhaustive à ce jour. Les lacs marins du LSRI ont également fourni d'importantes possibilités de réflexion sur l'évolution des taxons marins comme on le voit par le nombre de publications ayant fait l'objet d'une évaluation collégiale. L'importance des lacs marins et leur diversité exceptionnelle dans le LSRI sont clairement d'importance mondiale.

Du point de vue du critère (x), les études de 14 lacs marins ont permis de décrire 311 espèces d'invertébrés marins dont 131 (43%) étaient des espèces jusque-là inconnues et probablement nouvelles pour la science. Il est clair que l'endémisme est élevé dans les lacs marins compte tenu de leur isolement à l'échelle du temps géologique. Le nombre de lacs qui doivent encore être étudiés de manière exhaustive laisse à penser qu'il y a de fortes probabilités que l'on découvre de nouvelles espèces.

Tous les oiseaux, mammifères et membres de l'herpétofaune endémiques connus des Palaos ainsi que 40% des plantes endémiques des Palaos se trouvent dans le LSRI, ce qui souligne son importance pour la biodiversité. La faune ichtyologique des Palaos représente environ 32% de toute la faune de poissons des récifs coralliens de la région Pacifique indo-centrale de l'ouest, et la deuxième plus forte densité d'espèces de tous les « pays à mégadiversité » de la région.

La comparaison de plusieurs espèces de groupes taxonomiques supérieurs parmi ceux que l'on trouve dans les biens du patrimoine mondial du Pacifique indique que le LSRI présente une diversité corallienne et ichtyologique plus élevée que plusieurs des sites inscrits. Sur 18 zones clés pour la biodiversité confirmées (ZCB), y compris des Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) et des AZE (Alliance for Zero Extinction) dans la province marine « Pacifique Nord-Ouest tropical », huit se trouvent dans les Palaos et le LSRI.

Globalement, la biodiversité du LSRI est clairement importante au moins au niveau régional. Toutefois, les lacs marins représentent la plus forte densité et probablement l'habitat naturel le plus biologiquement divers de ce genre au monde, témoignant de la valeur universelle exceptionnelle du bien proposé pour la science ainsi que pour la conservation de la nature. La valeur du LSRI pour la conservation et la science de la biodiversité est illustrée, par ailleurs, par la découverte récente d'une « anguille fossile » d'une nouvelle famille

taxonomique, dans une grotte se trouvant sur le front extérieur du récif. Cette découverte illustre que le potentiel de découverte d'autres espèces dans le LSRI est élevé et souligne la nécessité de protéger ses habitats complexes.

4. INTÉGRITÉ, PROTECTION ET GESTION

4.1. Protection

Les Palaos sont signataires des principales conventions internationales pertinentes à l'exception de la Convention sur la gestion des eaux de ballast. Les Palaos encouragent activement la conservation au niveau régional, en particulier par l'établissement et la promotion de l'initiative Micronesia Challenge, dont le but est de conserver effectivement 30% au moins des ressources marines proches du rivage et 20% des ressources terrestres avant 2020. Les Palaos ont récemment déclaré leur Zone économique exclusive (ZEE) sanctuaire pour les requins en y interdisant toute pêche commerciale aux requins.

Au niveau national, la loi sur le Réseau d'aires protégées a été adoptée en 2003 en tant que cadre complet d'appui aux actions au niveau des États et des communautés en faveur de la conservation des ressources naturelles et du développement durable. Dans le cadre du système de gouvernance palaosien, les États jouissent d'une certaine souveraineté et ont un mandat de gestion de l'environnement plus strict que le gouvernement national. Les États sont responsables de la gestion des ressources se trouvant sous leur juridiction et de l'élaboration et de l'application de catégories de zonage et d'aires protégées. Le bien proposé appartient entièrement à l'État de Koror où la gestion des aires protégées est placée sous la juridiction d'une seule autorité, le Département de conservation et d'application des lois de l'État de Koror (KSDCLE), garantissant une gouvernance cohérente et effective des aires protégées.

Le système de gouvernance coutumier des Palaos reste fort et une valeur et importance considérables sont attachées au LSRI. La tradition veut que la majeure partie des terres du bien proposé appartienne aux chefs de l'État de Koror et aucune île du bien n'a été attribuée à des privés, des lignées ou des clans. Les ressources de la mer et du récif sont régies par la constitution de l'État de Koror qui possède toutes les ressources marines vivantes et non vivantes de la terre jusqu'à 12 milles nautiques en direction du large. Le système foncier coutumier interdit le développement d'intérêts privés dans le bien proposé. Le système de gestion traditionnel palaosien appelé *bul*, dans le cadre duquel le chef d'un clan peut interdire l'exploitation de certaines espèces dans certaines zones et à certains moments, a permis une intégration plus facile des stratégies de conservation modernes dans les techniques de gestion traditionnelle des ressources. La Réserve de faune sauvage des îles Ngerukewid (également connue sous

le nom de « Soixante-dix îles »), la première zone de conservation des Palaos, était à l'origine un *bul* mais a été classée dans le cadre de la loi et des règlements nationaux et de l'État.

Les chefs traditionnels sont respectés et ont une influence forte sur les politiques de l'État de Koror. L'utilisation et la gestion du bien incombent depuis toujours aux chefs traditionnels dont le rôle est reconnu par les autorités de l'État et la communauté. Le Comité exécutif de Rock Islands tient des consultations régulières avec les chefs traditionnels concernant la planification de la gestion. Le Conseil des chefs soutient la proposition d'inscription du LSRI au patrimoine mondial et a même joué un rôle clé à l'origine de la proposition, tout en cherchant à affirmer sa position dans les décisions qui influencent le bien. Ce facteur ajoute de la complexité à la gestion et à la prise de décisions et nécessite des consultations à plusieurs niveaux. Toutefois, à ce jour, il a réussi à réglementer et limiter les activités de développement dans le bien proposé. Il convient de souligner que la conservation du bien proposé n'est pas seulement, ni même principalement, une affaire de renforcement de la protection et de la gestion de la biodiversité et des valeurs esthétiques, mais aussi d'importance critique pour valoriser et conserver un système de gouvernance traditionnel et pour renforcer les synergies entre ce système et le droit statuaire.

Outre le cadre législatif environnemental national, plus de 20 règlements d'État s'appliquent directement au bien proposé, régissant l'utilisation des ressources, la navigation et les aires protégées. Dans le cadre de la loi publique de l'État de Koror, le LSRI a été désigné « Aire de conservation » de sorte que les constructions permanentes ou le développement dans les Rock Islands, autres que pour l'infrastructure touristique, sont interdits. Le bien proposé est régi par le plan de gestion de l'Aire du Lagon sud de Rock Islands, actuellement en train d'être révisé et qui permettra de définir un nouveau plan quinquennal. Il y a six zones légalement désignées, gérées et instaurées dans le cadre des règlements de l'État de Koror.

Plusieurs restrictions de base s'appliquent à toutes les zones, notamment : interdiction de toute nouvelle activité d'exploitation minière et de dragage, interdiction d'entrée aux navires de pêche commerciaux étrangers, restrictions du prélèvement dans le cadre des lois nationales et de l'État, aucun dommage autorisé à aucune partie de l'écosystème corallien, etc. La catégorie d'aire protégée la plus stricte est la 'zone de préservation', interdisant toute forme de prélèvement et d'accès. Différents prélèvements sont interdits dans les zones de conservation dont l'utilisation reste cependant autorisée à des fins récréatives locales et pour le tourisme. Les règlements contrôlent la construction et l'utilisation destructrice dans le LSRI et sont cohérents dans leurs objectifs de protection des valeurs clés du bien proposé.

En réponse aux commentaires qui ont été faits durant l'évaluation de la proposition, l'État partie a déclaré une zone de gestion spéciale d'environ quatre-vingt-seize kilomètres carrés (96 km²) dans la partie sud de la zone urbaine exclue et aux environs de l'aire protégée de Ngederrak. La zone de gestion spéciale comprend des herbiers marins, des récifs coralliens tabulaires isolés et des fonds sableux importants comme aires de repos et de nourrissage pour le dugong. La création de cette zone reconnaît que la région est touchée par différentes activités telles que l'exploitation du sable, un peu d'aquaculture, un delphinarium, le rejet d'effluents d'une usine de traitement des eaux usées ainsi que par le trafic relativement intense de navires et de bateaux. Les autorités de l'État de Koror garantiront le suivi et la gestion de ces activités en coordination avec les organes réglementaires concernés. Des contrôles stricts et une interdiction d'extension seront les objectifs proposés pour les activités dans la région, dans le cadre du processus de révision de la gestion.

La mission d'évaluation sur le terrain a également eu connaissance de prélèvements illégaux et non autorisés de coraux pour la production de chaux dans l'île de Ngerechong, habitée par deux familles qui la revendiquent et dans l'île de Ngereklim. La chaux produite est destinée au masticage de la noix d'arc (une pratique très commune aux Palaos) plutôt qu'à la construction et, de ce fait, la production est à échelle relativement modeste mais dépend du prélèvement de coraux dans la mer. Cette activité viole la loi et une décision de tribunal est en attente. L'État de Koror prévoit que dans les trois prochaines années, le prélèvement des coraux pour la production de chaux à proximité de Ngerechong et Ngereklim cessera et que ce prélèvement se déplacera vers l'État insulaire du nord.

L'UICN considère que le statut de protection du bien proposé remplit les obligations énoncées dans les Orientations.

4.2 Limites

Le dossier initial de la proposition décrivait et justifiait les limites du bien qui sont adjacentes à la zone urbaine dans le nord et celles qui sont adjacentes à l'État de Peleliu dans le sud. Cependant, les limites est et ouest du lagon définies dans le dossier de la proposition n'étaient pas clairement motivées du point de vue de l'habitat, des espèces ou des caractéristiques contenues dans le bien et la raison du tracé des limites était peu expliquée. Ni le texte de la proposition ni les cartes ne décrivaient le milieu marin en dehors du lagon en grand détail et, en conséquence, il n'était pas suffisamment tenu compte de la connectivité et de l'interdépendance possibles entre les milieux du lagon, du récif-barrière et de la zone pélagique proche du rivage. Par ailleurs, le texte ne contenait que peu d'explications sur l'exclusion de la zone du lagon au nord du bien proposé (nord-ouest de la zone urbaine exclue).

Durant la mission d'évaluation, les consultations avec les organes de gestion et les parties prenantes ont confirmé que les limites avaient été définies quelque peu arbitrairement. Alors que les systèmes de gestion traditionnels et la juridiction de l'État sont largement compris et soutenus, le tracé de nouvelles limites spécifiques à la portion du LSRI proposée pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial semblait poser des difficultés à de nombreuses parties prenantes.

Résultat des consultations tenues durant l'évaluation, l'État partie a décidé d'inclure dans le bien les secteurs du lagon se trouvant sous la juridiction de l'État de Koror, au nord-ouest de la zone urbaine exclue, ainsi que les secteurs marins et terrestres de Ngerechong. Les limites est et ouest du lagon étaient à l'origine fondées sur les courbes de niveau du récif mais ont été redéfinies pour suivre l'isobathe de 100 m de profondeur qui est aussi utilisé par le Micronesia Challenge.

Aucune zone tampon n'était définie dans le dossier de proposition d'origine. Une zone tampon serait, certes, tout à fait justifiée au nord du bien proposé, là où il touche à la zone urbaine exclue, mais cette possibilité a été abandonnée afin d'inclure plusieurs caractéristiques importantes dans le bien lui-même, notamment les lacs marins, les îles et les récifs de la baie de Nikko. Cette décision peut se défendre et est en réalité prudente. Les activités sur les îles et autour des îles sont soumises à des règlements appropriés et à des mesures de gestion qui peuvent encore être renforcées comme recommandé dans le présent rapport.

L'absence de zone tampon à l'ouest et à l'est du lagon était justifiée par la protection *de facto* de la haute mer dans le cadre de la législation d'État et nationale sans que soit expliqué clairement comment le bien conserve et protège des espèces dont l'aire de répartition ou l'habitat s'étend au-delà du récif-barrière, jusqu'en haute mer. Suite à la discussion qui a eu lieu durant l'évaluation, l'État partie a défini comme zone tampon toutes les eaux territoriales de l'État de Koror, depuis les limites du bien redéfinies jusqu'à 12 milles nautiques à l'est et à l'ouest du récif-barrière. Cette zone tampon est entièrement sous la juridiction de l'État de Koror. Toutefois, des restrictions nationales concernant la pêche et d'autres activités s'y appliquent aussi. Le Gouvernement national a pour mandat de conduire la surveillance et le suivi des poissons grands migrateurs et de surveiller les aides à la navigation maritime dans la zone tampon proposée. La décision de désigner cette zone tampon est également une mesure de précaution en l'absence de travaux de recherche précis sur l'habitat et les espèces des pentes plus profondes et des eaux pélagiques.

L'UICN considère que les limites du bien proposé remplissent les obligations énoncées dans les Orientations.

4.3 Gestion

Le « Plan de gestion du Lagon sud de Rock Islands 2004-2008 » a été adopté en 2005 par le Parlement et le Gouverneur de l'État de Koror. Le plan de gestion a été élaboré à l'initiative de l'État répondant à une recommandation nationale en vertu de laquelle chaque État doit élaborer et appliquer des plans de gestion. Le plan de gestion est le fruit d'un processus qui a duré deux ans et auquel ont participé de nombreuses parties prenantes à différents niveaux. Le plan, premier de son genre dans l'État de Koror, a pour but d'assurer une gestion complète et coordonnée du Lagon sud de Rock Islands, guidant la gestion quotidienne et la coordination par le KSDCLE et d'autres acteurs. Il couvre toutes les régions se trouvant sous la juridiction de l'État de Koror, y compris la totalité du bien proposé, à l'exception de la zone urbaine autour de l'île de Koror.

Le plan de gestion a vocation d'être un document ouvert pour un cycle permanent de conception, application et révision. Il est actuellement en révision et un nouveau plan de gestion devrait entrer en vigueur pour la période de 2011 à 2015. Un comité de révision du plan de gestion à large représentation et assurant un bon équilibre des générations et des sexes supervise le processus de révision. Un comité technique composé du Bureau des ressources marines et de trois ONG fournit des commentaires et des recommandations à l'équipe de révision.

Les chefs traditionnels sont représentés au comité de révision du plan de gestion du LSRI et le Conseil des chefs a été consulté durant le processus de proposition. On pourrait envisager des consultations plus fréquentes ou, éventuellement, formelles avec le Conseil des chefs et la mise au point de modalités pour qu'il participe à la gestion. Le Conseil des chefs offre un mécanisme qui représente les valeurs traditionnelles dans la gestion du bien mais il pourrait également être très utile d'envisager des moyens de faire participer plus directement les principaux groupes d'usagers, y compris ceux qui sont concernés par le prélèvement traditionnel ou récréatif dans le bien.

Un processus de plan d'action pour la conservation est en cours dans le cadre de la révision du plan de gestion actuel. L'État de Koror s'emploie à renforcer la collaboration pour l'élaboration du nouveau plan de gestion en faisant participer plus étroitement les parties prenantes, y compris les partenaires techniques, à ce processus. Toutefois, il serait bon d'améliorer les systèmes de rétroinformation pour adapter la gestion à court terme, y compris la prise de décisions, la hiérarchisation des priorités et l'application des activités ainsi que le partage de l'information entre les acteurs. Ces points devraient être éclaircis de manière plus approfondie dans le deuxième plan de gestion, en particulier dans le contexte de la gestion du bien proposé, pour faire face aux problèmes que pourrait poser le statut de bien du patrimoine mondial et à l'évolution des pressions et menaces, notamment en

matière de gestion du nombre de visiteurs à Koror et de leurs impacts. Une participation améliorée du secteur du tourisme et des partenaires techniques à l'élaboration, l'application et la révision sont aussi recommandés.

Le KSDCLE est la principale autorité de gestion du bien proposé. Cette section a 52 employés dont 23 sont des gardes de l'État de Koror, les principaux agents d'application des lois et règlements en matière de protection de l'environnement et des ressources sous la juridiction de l'État, y compris dans le bien proposé. Tous les gardes suivent un cours de formation avant de prendre leurs fonctions. La mission d'évaluation a conclu que les gardes ont une bonne connaissance des règlements et la capacité professionnelle d'accomplir leur devoir, et que les rôles et responsabilités des gardes sont bien reconnus par les différents acteurs.

Le bureau des gardes de l'État de Koror permet une surveillance efficace de l'Aire de conservation de Ngederrak et un bon accès à d'autres secteurs du bien proposé. Les gardes de l'État ont trois embarcations rapides qui servent à des patrouilles quotidiennes, au transport du personnel vers le bien et à d'autres fonctions. Les gardes mènent des patrouilles quotidiennes pour surveiller les activités dans les régions utilisées par les touristes dans tout le LSRI. Ils procèdent aussi à des patrouilles de 24 heures pour surveiller les activités de braconnage et illégales qui ont lieu de temps à autre dans le bien. Il y a un plan, en attente d'approbation budgétaire de l'État, pour construire un poste de surveillance dans l'une des îles du complexe insulaire de Ngmelis, à proximité des principales destinations de plongée sous-marine, pour améliorer l'efficacité et les patrouilles. Ce plan concorde avec les objectifs de renforcement de l'efficacité de l'application des règlements dans le LSRI. L'utilisation d'équipement radio pour les communications entre le bureau et les gardes qui sont en patrouille est limitée en raison de la formation complexe des îles mais des téléphones cellulaires sont utilisés effectivement comme outil de renforcement. Globalement, les gardes de l'État travaillent efficacement si l'on considère la taille de la région placée sous leur juridiction et les installations et équipements à leur disposition.

Le Bureau de la sécurité publique, Division de l'application des lois marines, est l'entité nationale responsable de l'application des lois et règlements nationaux dans la ZEE au-delà de la juridiction de l'État, tandis que le Bureau des ressources marines, Division de la protection des poissons et des espèces sauvages, applique les lois nationales relatives à la pêche. Les gardes nationaux et d'État collaborent bien à l'application des règlements mais le partage des ressources pourrait être amélioré entre la Division de l'application des lois marines et les gardes de l'État de Koror.

L'État de Koror prélève un revenu pour la conservation et la gestion de l'environnement et des ressources placées sous sa juridiction. Les droits des permis sont

gérés par l'État de Koror et leur utilisation est limitée à la juridiction de l'État, tandis que la « taxe verte » est gérée par le conseil d'administration du Fonds pour le réseau d'aires protégées, en appui à la conservation et à la gestion des aires protégées du Réseau national d'aires protégées.

De 2009 à 2011, le revenu total du KSDCLE a constamment progressé, de USD 2'000'000 à USD 3'000'000 environ. Outre les frais de personnel, les plus fortes dépenses portent sur le carburant pour les patrouilles. Si l'on considère la génération de revenu passée et le développement du tourisme prévu, les droits de permis en vigueur dans l'État de Koror et la nouvelle taxe verte fournissent un financement stable et suffisant pour la gestion du bien proposé. L'élaboration d'un plan d'activités pour le LSRI serait utile.

L'industrie du tourisme serait l'un des bénéficiaires d'une éventuelle inscription du LSRI sur la Liste du patrimoine mondial et plusieurs compagnies de tourisme ont apporté un appui ferme à la proposition ainsi qu'à la gestion du bien. Certains des agents de tourisme les plus importants et les mieux établis ont particulièrement conscience de l'environnement et contribuent volontairement aux activités de conservation. Le Palau Pacific Resort gère une aire protégée privée devant l'hôtel (en dehors des limites du bien) en collaboration étroite avec la communauté locale, tandis que d'importants clubs de plongée mènent des activités de recherche et de suivi pour comprendre et protéger certaines espèces emblématiques telles que les requins, les dugongs, les raies manta et les tortues marines. La Belau Tourism Association (BTA), un consortium d'agents de tourisme locaux ayant de nombreux membres, quasi universels, est active dans le contrôle des activités et est le porte-parole de l'industrie. La participation du secteur privé à l'élaboration du plan de gestion et à la planification des zones de conservation pourrait être renforcée.

Des activités de suivi, recherche et sensibilisation sont conduites par l'État de Koror et toute une gamme d'autres partenaires publics et privés. Ces partenariats se reflètent dans l'appui ferme à la proposition apporté par les ONG et l'on constate une forte dose de bonne volonté et de collaboration entre de nombreuses ONG. La Palau Conservation Society (PCS), première ONG locale des Palaos à se consacrer à la conservation de la nature, a beaucoup contribué à la préparation de la proposition ainsi qu'à soutenir la planification de la gestion. The Nature Conservancy (TNC) s'efforce aussi de contribuer à la conservation du bien proposé dans le cadre de l'initiative Micronesia Challenge. Cependant, au niveau de l'organe de gestion, il n'y a pas de mécanisme de coordination central pour le suivi, l'identification des priorités de recherche, la gestion des connaissances, la diffusion des conclusions entre les agences et le public, et l'application des résultats dans un cycle de gestion adaptative, y compris une évaluation de l'efficacité de la gestion. Ce mécanisme serait

important pour renforcer le plan de gestion dans sa deuxième phase.

De même, de nombreux acteurs fournissent toute une gamme de matériels de communication et de sensibilisation concernant le Lagon sud de Rock Islands mais il n'y a pas encore de dispositions coordonnées pour offrir des centres touristiques fournissant des informations sur le site et les activités de gestion. Toutefois, les établissements existants, notamment le Musée d'histoire naturelle des Palaos, le Centre international des récifs coralliens des Palaos, etc., pourraient jouer ce rôle.

L'UICN considère que la gestion du bien proposé remplit les obligations énoncées dans les Orientations.

4.4 Menaces

Aux Palaos, l'industrie du tourisme est l'activité principale et soutient l'économie du pays. Depuis 10 ans, le pays reçoit 70'000 à 90'000 visiteurs par an (statistiques de Palau Visitors Authority). Il est probable que le tourisme augmentera dans les années qui viennent et, visiblement un des objectifs de développement de ce pays est l'augmentation du nombre de visiteurs. La majorité des touristes résident dans la zone urbaine de l'État de Koror et visitent les Rock Islands ainsi que les principaux sites de plongée se trouvant dans le bien proposé. Certaines infrastructures sont déjà à la limite ou près de la limite de capacité. Certains agents de tourisme craignent que le nombre de touristes n'ait déjà dépassé la capacité de charge de certaines destinations principales comme le lac aux méduses (jellyfish lake), Blue corner et German Channel. Le nombre de touristes a aussi fait augmenter la demande de fruits de mer pêchés localement et de certaines espèces en danger comme la roussette. Certaines préoccupations ont été exprimées concernant les agents de tourisme et de plongée qui travaillent depuis l'étranger et/ou dans le cadre de voyages organisés. Il semblerait que certains d'entre eux ne respectent pas les règles et règlements locaux et ne fournissent pas assez d'informations et d'orientations à leurs clients. Les agences de tourisme du LSRI doivent appartenir à des Palaosiens et être basées aux Palaos mais les autorités ont des difficultés à vérifier et contrôler les agents de tourisme illégaux. Globalement, le nombre de touristes à Koror et dans le LSRI doit être géré avec prudence afin d'éviter les effets négatifs sur l'environnement.

Un lac marin est ouvert au tourisme, le lac aux méduses, tandis que d'autres lacs marins sont interdits d'accès sauf à des fins de recherche. Ces restrictions maintiennent la plupart des lacs relativement intacts. Les lacs marins visités durant l'évaluation du site présentaient tous des caractéristiques uniques ainsi que des écosystèmes fragiles. Toutefois, dans plusieurs sites, il y avait des traces d'impacts anthropiques, comme des déchets. Il semblerait que de temps en temps des braconniers et, rarement, des touristes, se

rendent près des lacs marins. L'augmentation du nombre de visiteurs dans les lacs marins est une menace pour les écosystèmes fragiles et doit être évitée. Il est recommandé d'interdire l'accès aux lacs marins (à l'exception du lac aux méduses) et de renforcer les contrôles tandis que les visites des lacs actuellement accessibles par des tunnels, à marée basse, devront être strictement réglementées et limitées.

Des navires de pêche commerciaux, en particulier des palangriers, travaillant au large, débarquent fréquemment des poissons dans le port des Palaos et bien qu'il y ait quelques violations de permis dans la ZEE et parfois dans les eaux de l'État (12 milles nautiques), ces navires ne travaillent pas près du récif ni dans le lagon du bien proposé. Toutefois, la pêche sportive et de subsistance par la population locale, y compris la pêche à la traîne et au harpon, sont populaires. Bien que dans certaines zones interdites à la pêche visitées durant l'évaluation du site, comme l'Aire de conservation des îles Ngemelis et la Frayère de Ngerumekaol, les populations de poissons soient comparativement élevées, les populations de poissons d'aujourd'hui, en particulier d'espèces cibles ayant une valeur commerciale, sont bien inférieures à celles des années 1960-1970. Il convient de noter que des règlements ont été introduits pour protéger des espèces particulièrement vulnérables et/ou écologiquement importantes, y compris le perroquet à bosse et les serranidés. Il est recommandé de surveiller constamment la pêche sportive à la lumière des tendances des populations et d'envisager l'établissement d'autres zones interdites, en particulier le long des principaux canaux récifaux et des pentes récifales environnantes où l'on trouve des bancs de reproduction.

Il y a encore du braconnage de dugongs et de tortues marines mais l'évolution des valeurs conjuguée à l'application des règlements et à l'information se traduit par une réduction du braconnage; cependant, les efforts doivent être maintenus et, si possible, accrus pour protéger les espèces en danger.

Toutes les eaux usées de la zone urbaine de Koror sont pompées vers une station centrale et traitées avant d'être déversées dans le lagon. Tous les six mois, l'EQPB contrôle la qualité de l'eau déversée. Le biote benthique, à l'endroit où se font les déversements, semblait en bonne santé au moment de la visite du site et l'on pouvait constater des assemblages de coraux bien développés. La capacité de la station de traitement serait suffisante mais la capacité de certaines stations de pompage est dépassée durant les fortes pluies, obligeant à déverser des eaux usées non traitées directement dans la mer. Il est recommandé de renforcer le contrôle de la qualité de l'eau et d'établir un suivi écologique à l'endroit du déversement et ses alentours.

Le phénomène de blanchissement massif des coraux de 1998 a fortement touché les récifs des Palaos, éliminant plus de 30% des coraux. Les lacs marins ont également

été touchés et les températures élevées ont causé la mortalité/disparition de méduses. Toutefois, le phénomène a également illustré les avantages de la complexité des habitats récifaux pour assurer la résilience du LSRI. Certaines localités ont révélé moins de blanchissement ou de mortalité et une reconstitution plus rapide que d'autres. Alors que les effets du changement climatique et de l'augmentation de l'acidification restent des menaces considérables, la gestion du bien pour assurer la santé écologique permet de réduire les risques.

L'élévation du niveau de la mer risque aussi d'avoir des effets généralisés sur les écosystèmes du bien proposé. Une érosion des plages a été observée et bien que la cause de cette érosion puisse venir d'activités dans la région, du changement climatique ou des deux, il est clair que l'élévation du niveau de la mer est une menace. Les lacs marins pourraient aussi être affectés par l'élévation du niveau de la mer (et les changements dans la structure des précipitations) car l'échange d'eau est un facteur important qui les caractérise. Dans les programmes de recherche et de suivi, il faut intégrer des indicateurs d'effets éventuels du changement climatique, dans toute la mesure du possible.

L'expansion des activités d'aquaculture est une menace potentielle pour le bien. Une ferme d'élevage de chanos à des fins commerciales se trouve près des limites du bien proposé, dans la région adjacente à la zone urbaine exclue. Bien qu'il s'agisse d'un petit élevage, la demande élevée laisse supposer que ces fermes prendront de l'expansion et exerceront des pressions sur le bien proposé. La capacité limitée du Centre de démonstration de mariculture des Palaos (PMDC) de fournir un stock de juvéniles et de réduire le coût de l'aliment a été un frein à cette expansion. Des tridacnes géants sont aussi élevés par le PMDC et les stocks d'ensemencement ont été fournis gratuitement aux pêcheurs pour un élevage sur les récifs. Il est recommandé de gérer et de surveiller étroitement l'aquaculture existante, de ne pas autoriser de nouvelles installations d'aquaculture dans le bien proposé, et de limiter celles-ci dans le voisinage du bien.

Les activités de développement sont limitées dans le LSRI mais il y a quelques exceptions. Deux activités commerciales spécialement autorisées ont lieu dans le bien proposé. Le Dolphin Pacific est un centre de recherche et parc récréatif centré sur le dauphin, construit et ouvert au public dans une baie protégée de l'une des îles, à proximité de la zone urbaine exclue. Les grands dauphins que l'on trouve dans le centre (une espèce qui n'est pas présente naturellement aux Palaos) ont été amenés du Japon. Il y a des activités d'exploitation du sable, sous licence, près de l'Aire de conservation de Ngederrak. Les eaux adjacentes à ces deux centres d'activités semblent propres, avec des assemblages d'espèces benthiques en bon état et aucun effet apparent n'a été observé au-delà des points d'impact (construction, carrière). Ces activités font l'objet de contrôles stricts et il sera proposé d'en interdire

l'extension dans le cadre du processus d'examen du plan de gestion. Aucune licence supplémentaire ne devrait être accordée pour ce type d'activités.

Relativement peu d'espèces non indigènes se sont établies dans le LSRI mais des espèces introduites et envahissantes pourraient modifier la structure et l'équilibre des écosystèmes marins et insulaires fragiles. L'accès des êtres humains aux îles et aux lacs marins est probablement un vecteur important d'introduction et doit être soigneusement contrôlé. A remarquer que l'anémone introduite dans le lac aux méduses ouvert aux touristes a considérablement modifié l'habitat du lac. Il conviendrait aussi d'envisager des stratégies de réduction des risques posés par les eaux de ballast et l'encrassement des coques de navires étrangers qui entrent dans le port proche des limites du bien proposé.

Toutes ces menaces sont considérées comme gérables par la mise en place d'une gestion adaptée.

En résumé, l'UICN considère que le bien proposé remplit les conditions d'intégrité énoncées dans les Orientations

5. AUTRES COMMENTAIRES

5.1 Processus de proposition

La candidature éventuelle du LSRI, et en particulier, de la Réserve de faune sauvage des îles Ngerkewid, a déjà été envisagée par le passé. Toutefois, un malentendu sur le rôle et l'autorité de l'UNESCO à partir de l'inscription a retardé la proposition. Cette question a de nouveau été soulevée et a dû être éclaircie, dans les discussions avec les différents acteurs, durant la mission d'évaluation.

La proposition d'inscription du LSRI au patrimoine mondial aurait été demandée et encouragée par les chefs traditionnels. La préparation de la proposition a été menée par des institutions nationales et d'État avec une participation et un appui considérables des ONG et du secteur privé. L'inscription éventuelle du LSRI sur la Liste du patrimoine mondial a été largement approuvée durant la mission. Des commentaires favorables ont aussi été formulés par de nombreux acteurs, y compris le Conseil des chefs, des agences gouvernementales et l'industrie du tourisme. La participation et l'appui des acteurs à la proposition sont considérés comme bons et suffisants.

5.2 Commentaires additionnels

L'ICOMOS se charge d'évaluer les aspects culturels du bien proposé pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial. L'UICN propose les commentaires suivants à cet effet.

Certes, les aspects naturels du LSRI sont un moteur essentiel pour l'industrie du tourisme, mais il est possible

que l'inscription au patrimoine mondial au titre des critères culturels entraîne des pressions croissantes, en particulier sur le milieu terrestre. Il se peut qu'une sensibilisation plus grande au patrimoine culturel de l'île et aux établissements humains anciens favorise l'augmentation du nombre de visiteurs sur des îles jusque-là intactes ou visitées principalement pour leurs plages. La gestion devra en tenir rigoureusement compte. Il est recommandé d'ouvrir plusieurs sites aux visiteurs – peut-être des sites bien décrits et dont on retrouve des caractéristiques dans d'autres localités – et de les doter d'une infrastructure appropriée, et d'interdire d'autres sites au tourisme.

Les îles, les écosystèmes terrestres et marins et les espèces du bien proposé ont une valeur traditionnelle considérable pour le peuple palaosien ainsi que pour l'économie de la nation. La santé actuelle de l'environnement du LSRI est en partie le résultat de la valeur que la population attache à ce site et de la force des systèmes de gestion traditionnels. En revanche, certaines utilisations traditionnelles, si elles prennent de l'ampleur ou si de nouvelles méthodes sont adoptées (p. ex., des méthodes de pêche plus efficaces ou plus destructrices, ciblant des espèces en danger), pourraient constituer des menaces potentielles pour les valeurs du bien proposé. Il convient de remarquer qu'un nombre d'activités se déroulant actuellement dans le bien, bien qu'elles soient justifiées comme activités traditionnelles, violent les lois statutaires. À leur niveau actuel, les activités de loisirs et traditionnelles qui ont lieu dans le bien ne constituent peut-être pas un danger pour les valeurs naturelles justifiant la proposition d'inscription du bien. À condition que cela ne change pas en faveur d'une extraction accrue des ressources, elles peuvent aussi, de plus en plus, contribuer à maintenir ces valeurs.

6. APPLICATION DES CRITÈRES

Le **Lagon sud de Rock Islands** est proposé au titre des critères naturels (vii), (ix) et (x).

Critère (vii) : phénomènes naturels remarquables ou beauté naturelle exceptionnelle

Le Lagon sud de Rock Islands présente une variété exceptionnelle d'habitats sur une superficie relativement limitée. Des récifs-barrières et frangeants, des canaux, des tunnels, des grottes, des arches et des anses ainsi que le nombre et la densité de lacs marins les plus élevés du monde, abritent une vie marine abondante et diverse. La beauté naturelle du labyrinthe des Rock Islands vertes et en forme de dôme, semblant flotter sur le lagon turquoise entouré par des récifs coralliens est exceptionnelle.

L'UICN considère que le bien proposé remplit ce critère.

Critère (ix) : processus écologiques

Le Lagon sud de Rock Islands possède 52 lacs marins, plus que tout autre site au monde. En outre, les lacs marins du LSRI se trouvent à différentes étapes de leur développement géologique et écologique. Certains ont une connectivité importante avec la mer tandis que d'autres sont extrêmement isolés et leur composition en espèces est tout à fait différente, avec des espèces uniques et endémiques. Ces caractéristiques illustrent de manière exceptionnelle le développement des écosystèmes et des communautés marines et font des lacs des « laboratoires naturels » précieux pour l'étude scientifique de l'évolution et de la spéciation. Cinq nouvelles sous-espèces de méduses *Mastigias papua* ont été décrites dans ces lacs marins et l'on continue de découvrir de nouvelles espèces aussi bien dans les lacs marins que dans les habitats récifaux complexes du LSRI.

L'UICN considère que le bien proposé remplit ce critère.

Critère (x) : biodiversité et espèces menacées

Le Lagon sud de Rock Islands possède une diversité d'habitats marins et une diversité biologique élevées. Les lacs marins sont uniques du point de vue de leur nombre, de leur densité et de leurs conditions physiques différentes. Les faibles pressions de la pêche, la pollution et les impacts anthropiques limités, la diversité des habitats récifaux exceptionnelle et la résilience des récifs du LSRI font de ce bien un espace d'importance critique pour la protection, notamment en tant que zone importante pour l'adaptation du biote des récifs aux changements climatiques et peut-être en tant que source de larves pour les récifs de la région. Toute la mégafaune en danger des Palaos, 746 espèces de poissons, plus de 385 espèces de coraux, au moins 13 espèces de requins et de raies Manta, 7 espèces de tridacnes géants et le nautilus endémique se trouvent dans le LSRI. Les forêts des îles abritent tous les oiseaux endémiques, les mammifères, l'herpétofaune et près de la moitié des plantes endémiques des Palaos. En conséquence, le bien a une valeur exceptionnelle pour la conservation.

L'UICN considère que le bien proposé remplit ce critère.

7. RECOMMANDATIONS

L'UICN recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-12/36.COM/8B et WHC-12/36.COM/INF.8B2;

2. Inscrit le **Lagon sud de Rock Islands** sur la Liste du patrimoine mondial au titre des critères naturels (vii), (ix) et (x);

3. Adopte la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle suivante :

Brève synthèse

Le Lagon sud de Rock Islands est situé dans les Palaos, dans l'État de Koror et est un site marin de 100'200 ha caractérisé par des récifs coralliens et une diversité d'autres habitats marins ainsi que par 445 îles de calcaire corallien relevées par le volcanisme et façonnées par les conditions météorologiques, le vent et la végétation. C'est ainsi qu'a été créé un habitat à la complexité extrêmement élevée, avec la plus forte concentration de lacs marins au monde, où l'on continue de découvrir de nouvelles espèces. Le milieu terrestre est luxuriant mais aussi rude, abritant de nombreuses espèces endémiques et en danger. Bien que les îles ne soient pas actuellement habitées, elles accueilleraient autrefois des établissements palaosiens, et les Palaosiens continuent d'utiliser la région et ses ressources à des fins culturelles et de loisirs. Tout cela est réglementé dans le cadre d'un système de gouvernance traditionnel qui forme une part importante de l'identité nationale.

Critères

Critère (vii)

Le Lagon sud de Rock Islands présente une variété exceptionnelle d'habitats sur une superficie relativement limitée. Des récifs-barrières et frangeants, des canaux, des tunnels, des grottes, des arches et des anses ainsi que le nombre et la densité de lacs marins les plus élevés du monde, abritent une vie marine abondante et diverse. La beauté naturelle du labyrinthe des Rock Islands vertes et en forme de dôme, semblant flotter sur le lagon turquoise entouré par des récifs coralliens est exceptionnelle.

Critère (ix)

*Le Lagon sud de Rock Islands possède 52 lacs marins, plus que tout autre site au monde. En outre, les lacs marins du LSRI se trouvent à différentes étapes de leur développement géologique et écologique. Certains ont une connectivité importante avec la mer tandis que d'autres sont extrêmement isolés et leur composition en espèces est tout à fait différente, avec des espèces uniques et endémiques. Ces caractéristiques illustrent de manière exceptionnelle le développement des écosystèmes et des communautés marines et font des lacs des « laboratoires naturels » précieux pour l'étude scientifique de l'évolution et de la spéciation. Cinq nouvelles sous-espèces de méduses *Mastigias papua* ont été décrites dans ces lacs marins et l'on continue de découvrir de nouvelles espèces aussi bien dans les lacs marins que dans les habitats récifaux complexes du LSRI*

Critère (x)

Le Lagon sud de Rock Islands possède une diversité d'habitats marins et une diversité biologique élevées. Les lacs marins sont uniques du point de vue de leur nombre, de leur densité et de leurs conditions physiques différentes. Les faibles pressions de la pêche, la

pollution et les impacts anthropiques limités, la diversité des habitats récifaux exceptionnelle et la résilience des récifs du LSRI font de ce bien un espace d'importance critique pour la protection, notamment en tant que zone importante pour l'adaptation du biote des récifs aux changements climatiques et peut-être en tant que source de larves pour les récifs de la région. Toute la mégafaune en danger des Palaos, 746 espèces de poissons, plus de 385 espèces de coraux, au moins 13 espèces de requins et de raies Manta, 7 espèces de tridacnes géants et le nautilus endémique se trouvent dans le LSRI. Les forêts des îles abritent tous les oiseaux endémiques, les mammifères, l'herpétofaune et près de la moitié des plantes endémiques des Palaos. En conséquence, le bien a une valeur exceptionnelle pour la conservation.

Intégrité

Le bien possède des limites bien définies et comprend une grande partie de l'habitat du lagon et des récifs entourant les îles principales des Palaos ainsi que la majeure partie des terres d'origine corallienne que l'on trouve dans l'État de Koror. Cela garantit un degré élevé de reproduction du type d'habitat. Bien que les utilisations passées et présentes aient modifié aussi bien le milieu terrestre que le milieu marin, ou du moins l'abondance des espèces, le statut de conservation actuel du bien est satisfaisant. Les activités qui ont lieu à l'intérieur et aux alentours du bien et pourraient avoir des impacts sont soumises à des mesures et/ou interventions de gestion spécifiques. L'intégration, dans une zone tampon, des eaux qui se trouvent au-delà du récif-barrière et sous la juridiction de l'État de Koror renforce l'intégrité écologique.

Conditions de protection et de gestion

Le cadre législatif réglementant l'utilisation et la gestion de l'environnement et de ses ressources est complet et clair. La région est entièrement sous la juridiction de l'État de Koror et la gestion par les gardes de l'État de Koror est notoire et respectée. Les autorités chargées de la gestion disposent d'un revenu du tourisme relativement fiable. La force des systèmes de valeurs traditionnels, y compris des systèmes de gouvernance des ressources, est un atout et peut permettre une gestion et une zonation tenant compte des besoins de conservation de la biodiversité et des besoins culturels/traditionnels. Les objectifs et priorités de gestion sont définis dans le Plan de gestion du Lagon sud de Rock Islands. Le cadre législatif et les dispositions de gestion incitent à la protection et au maintien des valeurs du bien.

Les besoins de protection et de gestion à long terme du bien comprennent la nécessité d'empêcher les effets négatifs du tourisme, y compris le maintien des

restrictions d'accès aux zones vulnérables, le maintien du nombre de visiteurs dans les capacités du bien et l'atténuation des effets négatifs du développement de l'infrastructure et de l'équipement à Kohor. Les activités de pêche de subsistance et sportive dans le bien et dans les zones désignées à cet effet nécessitent une supervision constante. Toutefois, le bien pourrait servir, de manière constructive, à la recherche et à la préservation des connaissances traditionnelles du milieu marin. Parmi les besoins additionnels, il y a le maintien des restrictions sur le développement, y compris l'aquaculture dans le bien et à proximité des limites du bien. Une approche adaptative de la gestion du bien et la mise en place d'un suivi efficace à long terme, notamment de la santé des écosystèmes et de la qualité de l'eau sont nécessaires pour maintenir la résilience du bien face aux changements climatiques.

4. Félicite l'État partie pour ses efforts de gestion durable du bien proposé pour sauvegarder l'importance mondiale de la biodiversité, les valeurs spirituelles, culturelles et récréatives, y compris dans le cadre d'approches de gouvernance modernes/statutaires mais aussi traditionnelles/coutumières, et recommande le développement de la participation des groupes d'acteurs clés, y compris l'industrie du tourisme, pour participer directement à la gestion, ainsi que pour instaurer des liens cohérents et étroits entre les autorités nationales et d'État et afin de gérer le bien dans le cadre du Réseau national d'aires protégées ;

5. Demande à l'État partie de mettre en place un processus en vue de traiter les effets négatifs potentiels, actuels et futurs du tourisme sur le bien et les zones avoisinantes, y compris par une projection précise du développement du tourisme, la planification rigoureuse de mesures d'atténuation et des solutions pour réduire ou limiter le nombre de visiteurs dans les zones vulnérables ou dans le bien dans son ensemble ;

6. Encourage l'État partie à renforcer et officialiser la coordination et la liaison en matière de recherche scientifique et de suivi du bien entre les organisations nationales et étrangères dans le but de renforcer l'utilisation de cette information pour la gestion adaptative du bien ;

7. Encourage fermement l'État partie à garantir la conservation efficace des valeurs du bien, y compris, mais sans s'y limiter, des lacs marins, des habitats d'espèces uniques ou menacées, ou des sites où l'on continue de découvrir de nouvelles espèces, ainsi que dans les zones particulièrement importantes telles que les frayères, y compris par l'établissement d'autres aires intégralement protégées, si nécessaire.

Carte 1: Localisation du bien proposé et zone tampon

